



Municipalité Régionale de Comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille dix-huit (31 décembre 2018) seront déposés lors de la prochaine séance régulière du Conseil des maires prévue le 17 avril 2019 au siège social de la MRC de Papineau, soit au 266, rue Viger à Papineauville.

Le bureau de la MRC de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance desdits rapports.

DONNÉ à Papineauville ce 9^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.


Roxanne Lajon
Secrétaire-trésorière et directrice générale



Municipalité Régionale de Comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC

(À RETOURNER)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille dix-huit (31 décembre 2018) seront déposés lors de la prochaine séance régulière du Conseil des maires prévue le 17 avril 2019 au siège social de la MRC de Papineau, soit au 266, rue Viger à Papineauville.

Le bureau de la MRC de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance desdits rapports.

DONNÉ à Papineauville ce 9^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.


Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), CATHY VIENS de la Municipalité de
PAPINEAU certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis
public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroit désignés par le Conseil, le
9 AVRIL 2019, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 AVRIL 2019


Signature